

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 13 avril 2023 -

Etaient présents :

M. CADIOU, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme RAHOU, M AUPY, M. BARROS, Mme DIRIK, M. FERNANDEZ, Mme RODRIGUEZ.

Etaient représentés :

M. BAUMANN, Mme DURRANS, M. HOYAUX, Mme LAURENT, Mme ONG VAN CUNG, Mme ROUMANOS, Mme LEBRAUD, M. BIORET, Mme ESTEVES-LEANDRO, M. LE MAT, Mme SCHALLER, Mme MORGES.

Etaient invités :

M. BOUTON, M. BEYLOT, Mme COMONT, M. DAGNEAU, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MALTONE-BONNENFANT, Mme MIRAS, Mme OUVRARD-ZELAYA, M. PISTONE, M. RAGOT, Mme RENAUDIN, Mme TINCHANT-BENRAHMO, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 09h05.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>12</b>

Mme Mellac explique que la séance a été maintenue malgré la journée de mobilisation en raison des demandes d'accréditation de 8 mentions de masters qui doivent obligatoirement être déposées sur le site du HCERES au plus tard le 14/04/2023. L'ordre du jour sera cependant allégé pour permettre à ceux et celles qui le souhaitent de rejoindre la manifestation.

Elle annonce des modifications dans le calendrier de la CFVU pour permettre de traiter des points urgents:

- La séance du 25 mai 2023 sera avancée au 04 mai 2023 à 9h00.
- Un bureau des études se tiendra le mercredi 26 avril 2023 pour travailler sur le règlement des études.
- Les autres séances de la CFVU sont maintenues au 15 juin 2023 et au 06 juillet 2023.

Elle indique qu'il n'y aura pas de point de décision sur les examens puisque l'université a été débloquée. Les examens terminaux se tiendront en présentiel comme cela était prévu initialement.

Mme Dirik dit qu'en effet la question des partiels ne se pose plus puisque l'établissement est ouvert mais souhaiterait aborder quelques points sur le contrôle continu et amender si possible le guide pédagogique qui a été voté lors de la dernière CFVU.

Mme Mellac répond qu'elle va rajouter ce point à l'ordre du jour.

## I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 MARS 2023 ET DU 30 MARS 2023

Après prise en compte des remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote du PV du 09 mars 2023 :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 09 mars 2023.**

En l'absence de remarques Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote du PV du 30 mars 2023 :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023.**

## II/ CONTRÔLE CONTINU APRES LA MOBILISATION

Mme Dirik souhaite aborder deux points :

- L'évaluation des étudiants en formation à distance qui n'a pas été évoquée dans le guide pédagogique. Elle estime qu'il y a un besoin de clarification notamment pour ceux qui ont des sujets en commun avec le régime général puisque les étudiants en FAD ont une plus grande quantité de cours à réviser avec le dépôt de quatre semaines de cours en une seule fois. Si l'épreuve est commune il faut que le contenu soit le même et non pas qu'il y en ait en plus.
- La question des oraux qui entrent dans le cadre des épreuves en temps limité court. Elle indique que depuis la réouverture de l'université, certains enseignants envoient des mails aux étudiants pour des oraux en visioconférence ou en présentiel pour avoir au moins une note par UE. Or si les oraux sont organisés à distance elle signale que cela soulève à nouveau le problème de la rupture numérique rencontrée lors de la crise sanitaire et s'ils sont organisés en présentiel cela va à l'encontre de ce qui avait été arrêté, à savoir que l'assiduité en cours n'était pas obligatoire sur le restant du semestre. Elle souhaiterait donc que les seules épreuves de contrôles continus autorisées soient les épreuves en temps long d'un minimum de 14 jours.

Mme Mellac répond que la continuité des cours en FAD n'a pas été entravée et que, d'après les retours qu'elle a eus, les cours ont été déposés régulièrement. La fin du semestre peut donc se dérouler comme prévu. En revanche, elle ne comprend pas la problématique sur les sujets communs entre étudiants en FAD et étudiants en régime général puisque le sujet va être fait en fonction de la situation des étudiants qui étaient bloqués. Les autres cours seront donc du bonus pour les étudiants en FAD. Elle ajoute qu'un guide ne peut pas prendre en compte tous les cas particuliers. Si des problèmes étaient identifiés, il conviendrait de les communiquer à la direction de département concerné afin de les solutionner ou en fin de semestre au jury qui en tiendra compte lors de la délibération. Les étudiants ne doivent pas hésiter à faire remonter l'information par le biais des représentants étudiants par exemple.

M. Cadiou demande si le sujet de contrôle terminal pour la FAD doit être le même que pour les étudiants en présentiel.

Mme Mellac déclare que cela n'est pas une obligation puisque les formations en FAD et les autres sont des VET différentes. Mais si le sujet est le même et porte sur un programme réduit cela ne pose pas de problème. Il faut juste que les étudiants en soient informés.

Mme Sion-Jenkis rappelle que les FAD sont évalués à distance et que par conséquent les étudiants en FAD et les autres ne sont pas gérés de la même manière.

Mme Mellac indique qu'en L3, les formations en FAD peuvent être évaluées en présentiel. Pour ce qui est des oraux, elle fait remarquer qu'elle ne voit pas d'incohérence à les organiser puisque cela permet d'obtenir au moins une note et de ne pas neutraliser une UE. Il faut juste prévenir à l'avance les étudiants en veillant à ne pas concentrer tous les oraux la dernière semaine et respecter le contenu des enseignements qui ont été dispensés avant blocage et hors journée de banalisation. Cela avait déjà été évoqué en CFVU. Il y a des formations comme en langue ou en arts par exemple où ne pas organiser d'oraux ou d'épreuves pratiques serait très préjudiciable pour les étudiants qui n'auront pas de notes sur leur relevé de notes.

Mme Dirik comprend l'intérêt de ne pas neutraliser des UE et l'intérêt d'organiser des oraux pour les filières de langues mais souligne la situation dégradée dans laquelle vont se dérouler ses oraux après un mois de blocage ainsi que le peu de temps de préparation qui est donné et la concentration d'exams avant les partiels.

Mme Mellac dit que pour elle, l'interdiction d'organiser des oraux n'est pas la bonne façon de faire et va à l'encontre des efforts mis en œuvre pour éviter les situations de neutralisation d'UE.

Mme Rodriguez explique avoir contacté certains enseignants de langue qui ont déjà organisé des oraux sur les périodes de blocage ou les journées banalisées et sans laisser les 14 jours mais qu'il n'y a rien eu à faire. Les étudiants lui ont même demandé d'arrêter de contacter les enseignants par peur des représailles. Elle demande conseil et souhaiterait savoir à qui écrire dans ces cas-là.

Mme Mellac répond qu'il faut adresser les demandes aux directions des UFRs avec des indications précises sur ces situations-là. Elle pense que les situations évoquées constituent des cas à la marge.

Mme Rodriguez pense que ce ne sont des cas à la marge car même en dehors des périodes de mobilisation un certain nombre d'enseignants ne respectent pas le règlement des études. Elle reçoit actuellement beaucoup de mails d'étudiants qui doivent faire face à des enseignants qui n'appliquent pas les dispositions inscrites dans le guide pédagogique.

Mme Mellac regrette que certains enseignants ne respectent pas les consignes données. Il faut donc documenter les cas qui se présentent et en informer les UFRs qui pourront aussi les faire remonter en jury.

M. Cadiou considère que c'est bien auprès des composantes que doivent être signalés les problèmes rencontrés. Ils peuvent être réglés en proximité et reposent parfois sur des malentendus qui peuvent être levés. Il donne en exemple trois cas qui ont été signalés cette semaine et qui ont pu être réglés au niveau du département. Pour lui le problème subsisterait si après l'intervention des composantes la situation n'était pas débloquée.

Mme Mellac propose de faire un mail aux enseignants pour rappeler certains principes.

Mme Tinchant-Benrahho demande pourquoi il y a une exigence de trois notes dans les cours du soir, notes à rendre pour le 26 avril.

Mme Mellac indique que les cours du soir ne sont pas présents dans le guide. Elle est favorable à une diminution des exigences du contrôle continu mais il semblerait que cette exigence soit liée aux obligations que le CLBM a envers ses partenaires extérieurs. Le sujet a été traité par M. Foucaud et aucun problème particulier ne lui a été remonté. Cela pourra être de nouveau travaillé.

Mme Dirik demande vers qui orienter les étudiants qui suivent les cours du soir pour les langues de leur cursus et pour qui on exige trois notes alors qu'il a été convenu qu'une seule note par UE suffisait.

Mme Mellac propose de lui faire remonter ces cas-là. Elle en discutera ensuite avec M. Foucaud.

Mme Comont rappelle que les trois notes demandées habituellement dans les cours du soir permettaient de répondre aux exigences de la 2<sup>ème</sup> chance pour les étudiants en contrôle continu intégral.

Mme Mellac répond que le CCI a été traité dans le guide. Il se fait sur la base de 2 notes pour permettre, sur une période très courte, de ne pas donner beaucoup d'évaluations sur un programme réduit. Les cours du soir peuvent donc fonctionner de la même manière afin que l'étudiant puissent avoir une deuxième chance.

Mme Rodriguez demande s'il y a des modifications dans les certifications CLES.

Mme Mellac explique que les CLES respectent un calendrier national dont les modalités et les conditions d'examens ne peuvent pas être modifiées par l'établissement.

Mme Rodriguez souhaite revenir sur l'organisation des oraux en contrôle continu organisés via Zoom ou en présentiel et demande s'ils respectent la lettre de cadrage.

Mme Mellac précise que des oraux sont organisés en présentiel pour les UE qui ne peuvent être évaluées autrement. Zoom peut cependant être utilisé afin de faciliter le passage de l'oral aux étudiants qui ne sont plus sur la région.

### **III/ DOSSIER D'ACCRÉDITATION MASTER**

Mme Mellac rappelle que huit mentions de master n'avaient pas fait remonter leur autoévaluation lors de la vague B et ont bénéficié d'une reconduction de l'accréditation 2016-2021 pour une année supplémentaire. Ces formations ont depuis déposé en vue du renouvellement de leur accréditation, leurs dossiers d'autoévaluation. Ces dossiers ont été expertisés par le HCERES qui a communiqué ses observations. Elles doivent maintenant présenter leurs projets de formation.

Les projets doivent présenter le projet de formation en tenant compte des observations émises par le HCERES.

Elle invite les responsables de mentions à présenter les points forts et les principaux changements de leur dossier d'accréditation.

- Master mention Philosophie

M. Bouton présente le projet d'une reconduction à l'identique du master Philosophie toujours structuré en deux parcours : « Recherches philosophiques sur la nature, l'homme et la société » (M1 et M2) et « Soins, éthique et santé » (M2).

- Master mention Cinéma et audiovisuel

M. Beylot présente le projet d'une reconduction à l'identique du master avec les deux parcours, « Approches historiques et socioculturelles du cinéma et de l'audiovisuel » et « Documentaire : Mémoire, Archive, Création » (l'intitulé de ce parcours a été légèrement modifié).

- Master mention Histoire de l'art

M. Ragot présente le projet qui comprend un parcours unique et insiste sur son originalité au niveau national, puisqu'il s'agit du seul master dans cette discipline à aborder les quatre périodes historiques (antiquité, médiéval, moderne et contemporain).

- Master mention Langues étrangères appliquées

Mme Maltone-Bonnefant présente le projet d'une reconduction à l'identique comprenant trois parcours :

« Management de projets évènementiels », « Management de projets de coopération internationale et transfrontalière » et « Economie du vin et œnotourisme » comprenant une grande diversité de langues, dix langues étant proposées au choix des étudiants. Le coréen vient compléter la diversité des langues proposées.

- Master mention Management et commerce international

Mme Tinchant-Benraho présente le parcours « Commerce international et pays émergents » qui est un parcours professionnalisant proposé en formation initiale et en alternance avec une attention particulière donnée à l'éthique et au développement durable. Sept langues vivantes sont proposées au choix en seconde langue.

- Master mention Musicologie

M. Pistone présente le master qui comprend un parcours unique : « Musique et Culture », master à forte orientation recherche qui doit intégrer une dimension plus pratique et une nouvelle orientation autour de l'oralité et l'écriture.

- Master mention Archéologie, sciences pour l'archéologie

M. Le Bourdonnec rappelle que cette formation est toujours structurée en trois parcours toujours axés sur l'interdisciplinarité.

- Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant

M. Katuszewski présente le parcours « Expérimentations et recherches dans les arts de la scène » et souligne la spécificité de ce master au niveau national puisqu'il articule à la fois la théorie et la pratique artistique.

Mme Rahou fait une remarque générale sur l'absence de personnels administratifs dans certains conseils de perfectionnement.

Mme Mellac indique qu'une attention doit être portée sur ce point. Le terme d'équipe de formation doit inclure des gestionnaires dont la présence est importante.

Mme Rahou demande si la présentation tardive de ces masters entrainera un décalage avec les autres masters ou s'ils feront partie de la même vague d'accréditation.

M. Valat précise qu'il n'y a pas eu d'interruption puisque le Ministère a prolongé leur accréditation 2016/2021. Ces formations figurent toujours dans la carte des formations de l'établissement. Une fois l'accréditation obtenue, leur durée d'accréditation sera alignée sur celle des autres formations.

Mme Mellac remercie l'ensemble des enseignants qui ont présenté leur projet et leur demande de bien vouloir lui adresser la version définitive qui prendra en compte les différentes observations qui ont pu être faites lors de la séance.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

**➡ La CFVU approuve le dépôt du dossier des huit mentions de master en vue du renouvellement de leur accréditation.**

## IV/ CONVENTIONS DE FORMATION

Mme Mellac indique que deux conventions de coaccréditation avec l'Université de Bordeaux seront présentées à la prochaine CFVU car l'UBx souhaite les présenter au préalable dans les collèges. Elle présente deux conventions de partenariat avec le lycée Bertrand de Born (Périgueux) et le lycée Gay Lussac (Limoges), établissements avec lesquels l'UBM a des ententes sur les parcours de CPGE. Ces conventions sont faites sur le même modèle que celles des conventions CPGE votées en décembre. Seules les annexes diffèrent puisqu'elles indiquent les correspondances entre les formations.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➔ **La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'UBM, le lycée Bertrand de Born et le rectorat de la région Nouvelle Aquitaine.**

➔ **La CFVU approuve les conventions de partenariat entre l'UBM, le lycée Gay Lussac et le rectorat de la région Nouvelle Aquitaine.**

## V/ MODIFICATION DU STATUT DES ÉTUDIANTS ARTISTES

Mme Mellac explique que ces nouveaux statuts des étudiants artistes ont été produits par la commission statut étudiant qui est constituée de représentants des différentes filières d'arts concernées et de personnes extérieures. Une grande partie des modifications apportées ont pour objectif de proposer ce statut à plus d'étudiants.

Mme Rodriguez signale que dans le document il est fait mention d'un délai de 48 heures pour la présentation d'un justificatif d'absence, délai qui ne correspond pas à celui prévu dans le règlement des études.

Mme Mellac répond que cela sera harmonisé ; le délai sera de 7 jours.

Mme Renaudin indique que ce dossier est géré depuis un an par le service de la culture qui a souhaité faire évoluer ce statut en améliorant le cadrage afin qu'il soit plus compréhensible pas les étudiants et permettre une augmentation de nombre de candidatures et d'étudiants qui pourraient en bénéficier. Elle énonce les deux profils que comprend ce statut :

- étudiants artistes qui sont des étudiants de toutes disciplines ayant une pratique artistique quasi professionnelle.
- étudiants en double cursus qui sont des étudiants de l'UBM inscrits par ailleurs dans un établissement d'enseignement artistique.

Elle précise que la liste des lieux d'enseignements entendus dans le cadre du double cursus a été supprimée car non exhaustive. Elle déclare que l'université s'engage envers les étudiants artistes à aménager leurs études (TD, examens) et à les accompagner pour faciliter leur pratique artistique. En retour ces étudiants s'engagent à participer à la valorisation de ce statut.

Elle ajoute qu'une discussion est actuellement en cours pour une éventuelle bonification pour la reconnaissance de l'engagement des étudiants artistes.

Mme Mellac propose de passer au vote :

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ **La CFVU approuve le statut des étudiants artistes.**

## VI/ BILAN DE LA CVEC 2022

Mme Mellac rappelle qu'il était important de faire un bilan sur la CVEC car c'est le moment de faire les nouvelles propositions pour les financements à venir.

M. Dagneau informe les membres de la CFVU que cette présentation va porter sur des éléments budgétaires différents des années précédentes puisqu'il est fait sur l'état actuelle des dépenses et non pas sur ce qui a été engagé. Il déclare que ce bilan reflète le travail qui a été mené en termes de transversalité et de gestion des fonds CVEC.

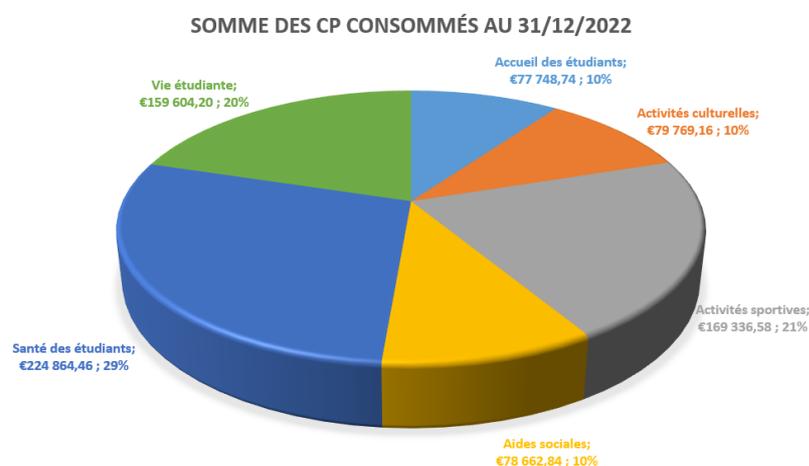
Budget CVEC 2022 :

CP Exécution 2022	CP programmés 2022	CP exécutés 2022
88,40%	969 262,61 €	857 304,98 €

Le taux d'exécution de l'enveloppe CVEC s'améliore d'année en année puisqu'il atteint 88,4% en 2022 contre 75%-80% en 2021.

Il fait observer que dans la répartition par masse l'enveloppe du personnel est importante alors que l'enveloppe d'investissement est assez faible. Mais les nouvelles orientations qui ont été votées par la commission vie étudiante pour le budget 2024 montre que l'on va vers un investissement plus important sur l'enveloppe CVEC.

Répartition par axe d'intervention sur l'année 2022 :



Les deux axes d'intervention les plus importants sur 2022 sont la santé et le sport. Leurs enveloppes sont impactées par les cotisations interuniversitaires. Cotisation pour les installations sportives en fonction du taux d'utilisation des infrastructures et cotisation forfaitaire par le nombre d'étudiants pour l'Espace Santé Etudiant.

Il présente quelques actions menées par axe d'intervention :

#### Accueil :

- Reconstitution de 12 emplois étudiants financés par la CVEC principalement dédiés à des missions d'accueil et d'accompagnement des étudiants (DIVEC, DOSIP, DAPS et les UFRs).
- Projet région aménagement du Hall de la MDA.

#### Culture :

- Le Festival les Allégories (1239 participants). Ce festival est amené à évoluer en faisant le lien entre les pratiques artistiques et le bien-être (semaine de la pratique amateur).
- Label Culture Montagne : dispositif d'accès à la culture avec la distribution gratuite de places aux étudiants grâce aux partenariats de l'établissement.

#### Sport :

- Subvention ASUBx (Association Sportive des Universités de Bordeaux) qui permet de mieux accompagner les sportifs de bon et haut niveau.
- Évènement inter universitaire « Open campus » qui se déroule en début d'année universitaire avec des tournois ou pratiques sportives.
- Subvention SUAPSIE : contribution interuniversitaire qui permet l'entretien des espaces sportifs et l'organisation des nuits de pratiques sportives (dont la nuit des danses latines à la MDA).

#### Aide sociale :

- L'aide sociale est en nette baisse (-38%) cette année car le nombre de demandes a baissé.
- 50% du poste de l'assistante sociale de UBM est financé par la CVEC. Elle accompagne les étudiants migrants du DU Tremplin et les étudiants du DAEU. En 2023 ce financement à 50% pris sur le budget de la CVEC va basculer sur la subvention de charge de service public.

#### Santé :

- Offre de soins de l'Espace Santé Etudiant : les étudiants de UBM représentent 20% de sa fréquentation. L'axe majeur est la santé mentale avec le renforcement des effectifs en accompagnement psychologique. Une campagne de formation sur les premiers secours en santé mentale a été mise en place pour développer le réseau de personnes capables de détecter les troubles psy chez les étudiants.

#### Vie étudiante :

- Organisation du Festival de la vie de campus « Les Initiales » : actions menées à Pessac et à Agen.
- FSDIE aide aux projets : le nombre de projets associatifs et individuels repartent à la hausse. Les projets sont plus qualitatifs et les budgets mieux exécutés grâce à l'accompagnement des associations par la DIVEC.

#### Nouveautés 2022 :

- Appel à projets dédié à tous les services pour mener des actions pour l'amélioration de la vie étudiante et de campus. 5 projets ont été financés (UFR Humanités, FTLV/CFA, Direction de la Recherche et SCD).
- Renforcement de la campagne d'emplois étudiants qui a permis de financer des emplois (SUAC, UFRs, DIVEC).

Il indique que suite à des déprogrammations d'actions qui n'ont pu avoir lieu par rapport au budget initial et suite à la réception d'un complément de recette de la CVEC, des reprogrammations ont été faites sur d'autres actions. Cela a fait l'objet d'un vote de la commission vie étudiante en octobre. Un redéploiement du budget a été fait vers les emplois étudiants, les projets transversaux de vie de campus, le projet pluriannuel d'investissement pour les projets immobiliers à venir où la DPIL a été sollicitée pour faire un audit sur les aménagements de vie étudiante et vers le fond d'investissement pour accompagner les projets de vie de campus.

Mme Mellac remercie M.Dagneau et souligne le nombre important d'activités et de projets menés par les différents services sollicités.

Mme Rahou attire l'attention sur les besoins criants pour les étudiants, comme pour les personnels, d'espaces couverts pour se restaurer.

M. Dagneau répond que des espaces sont prévus dans le cadre de l'OP Campus.

Mme Ouvrard-Zelaya indique que l'OP Campus prévoit notamment la création d'espaces de restauration protégés par des pergolas devant la BRM qui devraient voir le jour au plus tard fin 2024. Elle ajoute que beaucoup de choses sont faites grâce à la CVEC mais regrette que les étudiants manquent de visibilité sur toutes ces actions qui sont financées par leurs cotisations. Elle indique qu'un temps dédié à la valorisation des actions financées par la CVEC sera prévu à la rentrée dans le cadre du Festival des Initiales. Elle signale par ailleurs la mise en place d'une page internet dédiée à la commission vie étudiante sur laquelle les étudiants et les personnels peuvent trouver les comptes-rendus des commissions et certains des projets financés par la CVEC.

Mme Dirik souligne l'importance d'une communication plus large sur l'utilité de la CVEC car beaucoup d'étudiants se demandent à quoi elle sert.

Mme Rodriguez demande s'il y a des ajustements possibles dans la répartition budgétaire faite.

M. Dagneau répond qu'en dehors des cotisations interuniversitaires la répartition est ajustable. Celle-ci est variable en fonction des années, de la source de financement qui navigue entre la CVEC ou le budget de l'établissement et des décisions qui sont prises par le CA et la commission vie étudiante.

Mme Rodriguez demande pour confirmation si c'est bien la commission vie étudiante et non pas la CFVU qui décide de la répartition du budget.

Mme Ouvrard-Zelaya précise qu'en effet cela relève de la commission vie étudiante où les étudiants siègent à 50%.

M. Dagneau annonce l'augmentation de la cotisation CVEC qui passe de 95€ à 100€ pour la rentrée 2023/2024.

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

Mme Mellac souhaite donner une information sur l'organisation des examens. Elle signale qu'il manque encore une trentaine de sujets d'examen alors que la date limite de remonté des sujets était fixée au 11 avril. Elle annonce que ce soir est donc la date ultime pour transmettre les sujets d'examens dont les épreuves seront organisées par le service des examens.

La séance est levée à 12h15.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ